



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 6278

Texte de la question

M Daniel Goulet demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures concrètes qu'il envisage de prendre pour revaloriser la fonction d'enseignant. Il souhaite également savoir s'il est dans ses intentions de créer un corps spécifique de professeurs de collège.

Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation de la situation des enseignants a fait l'objet, dans le cadre du budget de 1989, d'une provision de 400 millions de francs marquant la volonté du Gouvernement d'entreprendre dès cette année la mise en œuvre de cette action prioritaire. Après une première série de réunions au mois de novembre 1988, des négociations ont été engagées au mois de janvier 1989 avec les organisations syndicales représentatives, en vue d'aboutir à des décisions rapides sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Goulet Daniel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6278

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3496